

# Le Groupe d'experts sur l'évolution du climat et la Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques

## Instauration et importance

STEINAR ANDRESEN\*

G. KRISTIN ROSENDAL, PHD\*\*

**L**es principaux accords régionaux ou mondiaux sur l'environnement comprennent généralement des groupes consultatifs scientifiques. L'organisme consultatif le plus complet et le plus abouti est le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). Créé en 1988, il a pour mission de dresser un état des connaissances scientifiques sur le changement climatique et ses possibles conséquences environnementales et socio-économiques, en se basant sur les travaux de recherche publiés dans le monde.

La Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) a été créée en 2012 afin d'améliorer les liens entre les connaissances et la prise de décision et d'élaborer des outils « à l'appui de la conservation de la biodiversité, des services écosystémiques, du bien-

---

\*L'auteur est enseignant-chercheur à l'Institut Fridtjof Nansen en Norvège. Il a occupé un poste de chercheur en délégation à l'université de Washington-Seattle, à l'université de Princeton et à la Brookings Institution, à Washington, DC. Il a également exercé à temps partiel à l'Institut international pour l'analyse des systèmes appliqués en Autriche, a été professeur à temps complet au département de sciences politiques de l'université d'Oslo, en Norvège et professeur associé au centre d'excellence Pluricourts de l'université d'Oslo. Le professeur Andrezen, qui a travaillé principalement sur les questions environnementales mondiales, est l'auteur de nombreuses publications internationales.

\*\*G. Kristin Rosendal est directrice de recherche et professeur à l'institut Fridtjof Nansen. Titulaire d'un doctorat en sciences politiques, elle a publié de nombreux travaux sur les régimes internationaux de l'environnement et du commerce axés sur l'accès et le partage des avantages et sur les questions de propriété intellectuelle relatives aux ressources génétiques (le site [www.fni.no](http://www.fni.no) dresse la liste exhaustive des publications). Elle a dirigé avec Sebastian Oberthür la publication de *Global Governance of Genetic Resources: Access and Benefit Sharing* au lendemain du Protocole relatif à la Convention sur la diversité biologique en 2010.

être de l'homme à long terme et du développement durable<sup>1</sup>». La Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique (CCNUCC) et la Convention sur la diversité biologique (CBD) ont toutes deux vu le jour lors de la Conférence de Rio en 1992. Or, des dizaines d'années avant Rio, de nombreux efforts avaient déjà été engagés à l'échelle régionale et mondiale afin d'endiguer l'appauvrissement de la biodiversité. Le GIEC, lui, est apparu quatre ans avant Rio. Basée sur le modèle du GIEC, l'IPBES n'a vu le jour qu'une trentaine d'années plus tard<sup>2</sup>.

Premièrement, nous examinerons les deux processus de formation, et notamment pourquoi l'instauration du GIEC a été plus rapide que celle de l'IPBES. Deuxièmement, nous nous demanderons dans quelle mesure le GIEC influence les décisions prises au sein de la CCNUCC et, plus généralement, comment il forge les opinions hors du cadre de l'Organisation des Nations Unies (ONU). Enfin, compte tenu de la similitude de leur structure, nous chercherons à savoir quelle est l'influence de l'IPBES sur la CBD.

### **Analyse de la formation et de l'importance du GIEC et de l'IPBES**

Avant de nous pencher sur notre premier sujet d'analyse, il est d'usage de nous intéresser aux conditions nécessaires à la création des régimes internationaux<sup>3</sup>. Il y a trois écoles de pensée : la théorie réaliste, la théorie libérale et la théorie socioconstructiviste. Pour les réalistes, la condition préalable à la création d'un régime est l'existence d'un hégémon qui ait la volonté et la capacité de supporter les coûts de la création de l'institution. Or il a été démontré que le rôle d'un hégémon dans l'instauration d'un régime international de l'environnement est mineur<sup>4</sup>. Nous axerons donc notre analyse sur le concept plus large du pouvoir, un élément d'ailleurs très intéressant dans la création des régimes environnementaux<sup>5</sup>. Le courant libéral souligne l'importance des intérêts dans la mise en place d'un régime, tandis que les socioconstructivistes mettent en avant le rôle-clé joué par les connaissances et les communautés épistémiques<sup>6</sup>.

La création tardive de l'IPBES s'explique-t-elle par des questions d'intérêts ou est-elle liée aux connaissances scientifiques? Outre le fait qu'elles avaient suscité la controverse dans les rangs politiques, les premières revendications d'une institution de ce type n'étaient pas défendues avec force, ce qui pourrait être un début d'explication. Si les conflits politiques justifient cet immobilisme, alors nous sommes en droit de penser que la création de l'IPBES fait suite à une convergence nouvelle d'intérêts parmi les acteurs dominants. Par ailleurs, de nouveaux éléments de preuves scientifiques et le besoin d'une structure capable de réagir à des problèmes communs ont pu impulser la création de l'IPBES.

L'étude de l'influence de l'expertise scientifique sur la gouvernance mondiale constitue la toile de fond de la deuxième question de notre analyse<sup>7</sup>. Les spécialistes ont généralement souligné l'importance d'un design organisationnel assurant à la fois la crédibilité et la légitimité des avis scientifiques<sup>8</sup>. La démarche nécessite un équilibre entre intégrité scientifique et engagement des parties prenantes. La recherche scientifique doit être menée en toute indépendance, mais pour que les connaissances soient exploitables par les décideurs, une coopération de la sphère politique est nécessaire<sup>9</sup>. Tel est l'argument majeur qui a poussé à création du GIEC et de l'IPBES sous la forme d'entités intergouvernementales.

Le poids des groupes consultatifs n'est pas uniquement le fruit d'un design organisationnel plus ou moins efficace. La nature du sujet étudié par le régime est tout aussi importante<sup>10</sup>. Le premier facteur est l'intensité des conflits politiques soulevés : plus le sujet est controversé politiquement, moins l'avis scientifique est pris en compte. Le deuxième facteur est l'étendue du consensus scientifique ou de l'incertitude que le sujet suscite. Plus il y a de désaccords ou d'incertitude parmi les experts, moins ils auront d'influence. L'influence de la science dépend aussi d'autres critères liés à la structure du problème<sup>11</sup>. Dans le cadre des deux objets de notre étude, nous retiendrons les critères suivants : s'il existe ou non un remède faisable (du point de vue technologique) ; si des effets s'ensuivent à court terme ; si le problème touche le centre social de la communauté internationale ; si le problème prend rapidement de l'ampleur ; si les effets sont visibles par le public. Dans tous les cas, une réponse positive augmente les chances des scientifiques d'être écoutés.

## Le GIEC : formation et influence

### *Processus de formation du régime*

Si le GIEC a été mis sur pied plus rapidement que l'IPBES, il aura fallu attendre trois décennies entre le moment où l'idée émergé au sein des cercles scientifiques et sa concrétisation. Le climat fait l'objet d'études régulières depuis la fin des années 1950. La création dans les années 1970 du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) témoigne de la prise de conscience par la sphère politique de la question du changement climatique. L'Organisation météorologique mondiale (OMM), le PNUE et le Conseil international pour la science ont joué un rôle fondamental en organisant une série d'ateliers dans les années 1980. Lors de la Conférence de Villach tenue en 1985 sous l'égide des trois organisations, les scientifiques ont déclaré : « lors de la première moitié du siècle prochain, nous pourrions assister à une élévation des températures moyennes de la

planète à un niveau sans précédent dans toute l'histoire de l'humanité<sup>12</sup> ». Cette conférence a amorcé l'instauration d'un organisme scientifique, le Groupe consultatif pour les gaz à effet de serre (AGGG) sous les auspices des trois organisations.

Ce n'est qu'en 1988, toutefois, que le changement climatique est inscrit à l'agenda politique international, sous l'impulsion de la Conférence de Toronto sur l'atmosphère. Le sommet ne réunit non pas des gouvernements, mais des scientifiques et des décideurs militants, des organisations non gouvernementales (ONG) et des représentants du secteur privé<sup>13</sup>.

C'est donc dans un contexte de relations plus intenses et fructueuses entre la communauté scientifique et les instances politiques que le GIEC a vu le jour. Les avis divergent toutefois sur l'origine du groupe d'experts. Pour certains, le PNUE et son Secrétaire général, Mostafa Tolba, en sont les fondateurs, tandis que pour d'autres, il est le fruit de discussions informelles au sein de l'OMM. Selon Shardul Agrawala, les États-Unis, qui détenaient la plus vaste expertise en matière de recherche sur le changement climatique, occupaient une position unique<sup>14</sup>. Mais de profondes divergences d'opinions divisent les principaux acteurs américains sur la façon de traiter le problème. Hannah Hughes explique que l'Agence américaine de protection de l'environnement et le département d'État préfèrent établir des conventions sur la base des connaissances scientifiques, tandis que le département de l'Énergie préconise une stratégie politique<sup>15</sup>. En fin de compte, les États-Unis proposent en 1986 de mettre en place un mécanisme scientifique intergouvernemental censé alléger les pressions sur les responsables politiques<sup>16</sup>. L'idée est soumise à l'OMM qui, en 1987, décide d'instaurer ce mécanisme avec le PNUE. L'OMM et le PNUE sont donc, *stricto sensu*, les chevilles ouvrières du GIEC, mais l'on doit sa structure intergouvernementale, son principal attribut, aux États-Unis, acteur le plus influent à l'époque sur les questions climatiques.

Force est de constater que la science a joué un rôle crucial, sans lequel le GIEC n'aurait probablement pas vu le jour, ce qui renvoie à l'analyse socio-constructiviste de la création des régimes. En revanche, il y a fort à parier que si les scientifiques avaient gardé la main à eux seuls sur le problème du changement climatique, le GIEC n'aurait pas pris sa dimension intergouvernementale, que l'on doit aux clivages internes d'un seul acteur. S'agissant des États-Unis, cela confirme que l'étude de l'instauration des régimes ne doit pas négliger le rôle du pouvoir. Or, le GIEC s'est révélé bien plus puissant que ce que les États-Unis avaient imaginé. Loin de détourner les regards de l'impact des politiques, il a eu l'effet d'un coup de projecteur. Le processus a également été marqué par plusieurs formes de leadership d'acteurs divers.

Les intérêts des pays industrialisés dominaient, face à la passivité et au scepticisme des pays émergents. Mais sans doute le GIEC a-t-il été mieux accueilli

grâce à sa nature intergouvernementale, qui laisse au Sud une marge de contrôle sur le processus<sup>17</sup>. Du reste, si le Nord a réussi avec le GIEC à imposer sa vision, le Sud tire son épingle du jeu sur le plan politique, car les négociations de la CCNUCC allaient se dérouler sous les auspices de l'Assemblée générale des Nations Unies.

## GIEC : influence en général et sur la CCNUCC

### *Un design institutionnel équilibré*

Le GIEC se compose de trois groupes de travail, d'équipes spéciales et d'un secrétariat. En bref, le groupe de travail 1 évalue les aspects scientifiques, le groupe de travail 2 évalue les conséquences, et le groupe de travail 3 examine les mesures d'atténuation. Les groupes de travail publient des rapports très détaillés et des résumés à l'intention des décideurs, dont les conclusions principales forment la base du rapport de synthèse. Quand les groupes de travail ont fixé les points abordés dans le rapport, ils les soumettent au vote de l'assemblée plénière du GIEC qui les valide et entérine le rapport de synthèse<sup>18</sup>. Les représentants des gouvernements effectuent une revue point par point du sommaire à l'intention des décideurs. Résultat, le processus de travail reste sous contrôle politique strict, ce qui n'est pas sans créer des conflits<sup>19</sup>.

Toutefois, le processus scientifique se caractérise par l'indépendance des experts et des examens approfondis. Les auteurs principaux font la synthèse des meilleures informations recueillies dans les publications scientifiques et rédigent des projets de texte. Les auteurs collaborateurs sont chargés de rédiger des sections déterminées des rapports. Ces projets sont soumis à deux phases d'examen. Le Quatrième rapport d'évaluation est le fruit du travail d'experts de 130 pays différents. Plus de 450 auteurs principaux ont été assistés par plus de 800 auteurs. Enfin, les projets de texte ont été révisés par un large panel de scientifiques (plus de 2 500). Le GIEC a publié des rapports d'évaluation en 1990, 1995, 2001, 2007 et 2013<sup>20</sup>.

Bon nombre d'observateurs concluent que le GIEC est parvenu à maintenir l'équilibre entre légitimité et crédibilité, consolidant ainsi son potentiel d'influence sur les décideurs et le public de manière générale<sup>21</sup>. Bernd Siebenhüner souligne l'importance de sa nature intergouvernementale qui permet une association très forte des états au sein du GIEC<sup>22</sup>. Par contraste, l'AGGG, plus indépendante, exerce une influence plus limitée. Certains reprochent cependant au contrôle politique de diluer la composante scientifique<sup>23</sup>.

Au fil du temps, le GIEC a subi d'importantes transformations, notamment à la suite des critiques exprimées par les pays émergents et les acteurs climatosceptiques<sup>24</sup>. Une démarche a été entreprise afin d'asseoir la légitimité du GIEC parmi les pays du Sud en y recrutant davantage de scientifiques et en leur offrant des financements par le biais du Fonds d'affectation. Toutefois, étant donné le déséquilibre structurel en matière d'expertise scientifique entre le Nord et le Sud, le GIEC doit travailler sans relâche pour surmonter cette difficulté.

En 2009, le « Climategate » a apporté de l'eau au moulin des climatosceptiques. Des climatologues de renom auraient cherché à limiter l'influence de détracteurs tout en négligeant de documenter leurs propres travaux. De plus, dans son rapport de 2007, le GIEC avait prévu la disparition de l'ensemble des glaciers de l'Himalaya dans les 25 années suivantes, une prédiction qui s'est révélée erronée. Ces événements ont donné lieu à plusieurs révisions des procédures du GIEC et du contenu des travaux<sup>25</sup>. Le rapport, rédigé par un comité présidé par Harold Shapiro, ancien président de l'Université de Princeton, approuvait les grandes conclusions du GIEC. Il estime toutefois que le GIEC n'a pas respecté les règles de transparence et de responsabilité caractéristiques de la récente « révolution de la gouvernance »<sup>26</sup>. En réponse aux recommandations faites, le GIEC a mis en place une équipe spéciale chargée d'approfondir les procédures d'examen afin de restaurer sa crédibilité.

La publication du rapport du GIEC de 2013 n'a pas suscité de grandes controverses. Bien que ces événements aient entamé la réputation du groupe d'experts, si l'on considère le groupe depuis sa création, il est généralement parvenu à préserver tant sa crédibilité que sa légitimité. Pour en revenir au cadre de notre analyse, le GIEC devrait se doter d'une base pour influencer les négociations sur le climat et plus généralement le public. Plus récemment, une autre question a émergé : il est reproché au GIEC de marginaliser le point de vue des sciences sociales et, de ce fait, de ne pas être apte à proposer une politique du climat<sup>27</sup>. Il a été jugé également que le GIEC devait davantage axer son travail sur les solutions<sup>28</sup>. Reste à savoir si des réformes dans ce sens réduiraient les conflits politiques profondément ancrés au sujet du GIEC et de son travail.

### ***Changement climatique : un problème pernicieux***

Un large consensus scientifique règne aujourd'hui sur la question, notamment grâce au GIEC. Cela ne signifie pas pour autant qu'il n'y ait pas de détracteurs. Mais, en ce qui concerne le changement climatique, ce n'est pas le consensus politique et l'imbrication entre communauté scientifique et sphère politique qui posent le plus de problèmes. La difficulté majeure réside dans les conflits politiques opposant le Nord au Sud, affaiblissant considérablement l'influence des

avis scientifiques. En effet, même si le GIEC a expliqué pourquoi les émissions doivent être réduites, elles progressent rapidement au Sud, où les pays aspirent à poursuivre eux aussi leur développement industriel.

Les autres indicateurs énumérés sous le deuxième point, supposés affecter l'influence des scientifiques, révèlent le côté pernicieux du problème. Lorsqu'il existe un remède technologique faisable, l'influence des scientifiques est très élevée<sup>29</sup>. En d'autres termes, tenir compte des conseils des scientifiques qui préconisent de réduire les émissions est chose facile pour peu que cela ne coûte rien ou presque, comme ce fut le cas pour le régime international de l'ozone<sup>30</sup>. Or, pour les émissions de GES, il n'existe pas de solution technologique similaire, bien que la technologie permette progressivement de faire bouger les choses. Quant à la question de savoir si les effets sont visibles à court terme, les décideurs affrontent là un véritable défi : les effets, s'il en a, seront observés à longue échéance, mais ils restent incertains, alors que les coûts sont élevés et immédiats. Donc, pour les scientifiques, influencer les décideurs est une tâche ardue. Les conséquences du changement climatique sont en outre plus sévères au Sud qu'au Nord, ce qui engage moins les pays du Nord à l'action. Elles sont toutefois suffisamment néfastes au Nord pour que la question reste au premier rang des priorités sur l'agenda politique et continue ainsi à stimuler l'appétit pour les informations scientifiques. Les conséquences négatives évoluent-elles rapidement et visiblement ? La réponse est nuancée. Les conséquences du changement climatique ont, longtemps, évolué progressivement, tout en restant invisibles. Plus récemment, les catastrophes naturelles relayées par les médias et leurs images dramatiques ont contribué au sentiment d'une accélération du changement climatique et de dangers visibles en tout point du globe. Aussi, les décideurs sont plus enclins à écouter l'alarme donnée par le GIEC.

Dans l'ensemble, le changement climatique est un problème pernicieux et les scientifiques ont toutes les difficultés à se faire entendre. Or, si le conflit Nord-Sud a perduré, d'autres composantes du problème ont évolué et amplifié la portée du message des scientifiques. Dans quelle mesure l'influence de la connaissance scientifique se fait-elle sentir sur le grand public et sur les négociations sur le climat ?

### ***Influence du GIEC***

Commençons par la question de l'influence du GIEC sur le grand public, sachant que nous ne pouvons apporter de réponse concluante en raison des liens de « causalité complexe » qui entourent la question. Les sources d'influence sont si nombreuses qu'il est impossible d'affirmer avec certitude dans quelle mesure l'intérêt et les comportements du public sont imputables au GIEC. Il convient

toutefois de faire quelques remarques. Dans le monde occidental en particulier, les perceptions ont évolué, et les variations du climat sont plus souvent interprétées comme des conséquences du changement climatique. De plus, le climat est plus souvent au centre des préoccupations dans le processus de décision nationale<sup>31</sup>.

Le groupe sur le climat a certainement eu un rôle déterminant dans cette prise de conscience. Il a en outre largement utilisé les médias. Le mouvement environnementaliste et les moyens d'informations ont amplifié le message scientifique et l'ont diffusé auprès du grand public. D'ailleurs, l'attribution en 2007 du prix Nobel de la paix au GIEC (et à Al Gore, ancien vice-président des États-Unis) illustre parfaitement l'effervescence médiatique qui régnait alors autour du climat.

La crise financière l'a toutefois emporté sur les considérations climatiques, signe que l'attention du grand public est soumise à des facteurs exogènes<sup>32</sup>. En revanche, nous assistons depuis ces dernières années à un regain d'intérêt général pour le changement climatique, comme le montre l'engouement suscité par le dernier rapport publié par le GIEC en 2013 et, dans une plus grande mesure, par la Conférence des parties (COP) fin 2015.

Tout compte fait, le GIEC a largement contribué à éveiller les consciences et son influence n'a cessé de grandir. Difficile d'imaginer en effet les appels croissants à une transformation verte sans le travail considérable du GIEC.

Quel est l'impact du GIEC sur les négociations onusiennes autour du climat ? Étant donné la proximité entre le GIEC et la CCNUCC, il est déjà plus facile de le savoir. Dans l'ensemble, le GIEC a peu d'influence : s'il le message du GIEC était invariablement de réduire les émissions, celles-ci ont augmenté d'environ 50 pour cent depuis l'adoption de la CCNUCC. Le premier rapport du GIEC a été élaboré très rapidement, ce qui pourrait expliquer, dans une certaine mesure, la prompt adoption de la CCNUCC. Or, alors que le rapport du GIEC préconisait une réduction de 60 pour cent des émissions de carbone, la convention a, à cet égard, adopté une position modérée. En raison des divergences de vues sur le rôle du GIEC, le groupe d'experts n'avait pas encore acquis la stature d'organe consultatif. De plus, on ne peut pas vraiment dire que le Protocole de Kyoto se soit basé sur son avis : il s'agissait plutôt d'un compromis politique. Et, lors de la décennie suivante, nous avons assisté à l'accélération des émissions de gaz à effet de serre.

Néanmoins, comme nous l'espérons, le GIEC a gagné en influence au fil du temps. En effet, en 2009, la Conférence de Copenhague sur le climat adoptait l'objectif de 2 degrés Celsius avalisé par le GIEC. Plus tard, l'Accord de Paris fixait un objectif plus contraignant encore, en recommandant une hausse maximale de température de 1,5 degré Celsius. C'est donc bien le signe que les déci-

deurs écoutent davantage les messages scientifiques du GIEC. En outre, les négociateurs du climat ont commandité au GIEC un rapport spécial sur les moyens d'atteindre l'objectif de 1,5 degré. Reste à savoir si l'attention portée au GIEC et le recours à son expertise se traduiront par des actions essentielles sur le terrain.

## IPBES : formation et influence

### *IPBES : processus de formation du régime*

Le concept de biodiversité a fait jour dans les années 1980<sup>33</sup>, mais la conscience de la disparition des espèces d'origine anthropique remonte à l'extinction du dodo à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle. Nous ne connaissons pas avec certitude le nombre total d'espèces, mais les scientifiques s'accordent généralement sur la gravité de l'appauvrissement de la biodiversité, qu'ils estiment à 100 fois le rythme naturel d'extinction, c'est-à-dire ce qu'il aurait été sans les activités humaines<sup>34</sup>.

Les nombreux efforts consentis au niveau national et international pour endiguer la disparition des espèces ont tous échoué. Puis, à la fin des années 1980, l'intérêt des scientifiques et des responsables politiques pour le phénomène a décuplé. Dans un rapport, le *World Resources Institute* (WRI) tire la sonnette d'alarme, estimant qu'un quart des espèces mondiales sont amenées à disparaître à l'horizon 2050<sup>35</sup>. Des études similaires du WRI, de l'Union internationale pour la conservation de la nature et des ressources (UICN) et du GIEC confirment d'ailleurs cette prévision<sup>36</sup>. Complétés par la collecte de données sur l'environnement et le *Rapport sur l'état et les perspectives de l'environnement* publié chaque année par le PNUÉ, ces travaux alertent sur l'appauvrissement à l'échelle mondiale de nos écosystèmes.

La réponse internationale s'est traduite par les négociations de la CBD (1989–1992). Les efforts déployés antérieurement pour créer un organisme scientifique à l'image du GIEC consacré à la biodiversité ont échoué<sup>37</sup>. En marge de la CBD, un travail soutenu appelle à conduire l'Évaluation des écosystèmes pour le millénaire (EM) sous l'égide de l'ONU<sup>38</sup>. Quelque 1360 scientifiques du monde entier contribuent à évaluer les conséquences des modifications subies par les écosystèmes sur le bien-être humain. Leurs conclusions dressent l'état et les tendances des écosystèmes mondiaux et des services qu'ils fournissent et jettent les bases scientifiques des mesures de préservation des ressources naturelles et de leur utilisation durable<sup>39</sup>. En ligne avec les conclusions de l'étude Économie des écosystèmes et de la biodiversité<sup>40</sup>, l'EM pointe la perte des services des écosystèmes liée à l'appauvrissement de la biodiversité comme obstacle au bien-être humain à l'échelle mondiale<sup>41</sup>.

En 2004, trois ans avant Al Gore et le GIEC, la Kényane Wangari Maathai est la première militante écologiste à recevoir le prix Nobel de la paix, une récompense qui salue son engagement pour la reforestation avec son mouvement Green Belt Movement. À la suite de l'EM, les sollicitations en faveur d'une plateforme scientifique indépendante se multiplient, conduisant à l'instauration du Mécanisme international d'expertise scientifique sur la biodiversité (IMoSEB). C'est le président français, Jacques Chirac, qui lance l'idée de l'IMoSEB en 2005, appelant à la création d'un GIEC de la biodiversité. Avec l'IMoSEB, un comité directeur international composé de 90 experts du monde entier de disciplines variées est créé. Un processus consultatif est lancé et l'idée d'une plateforme de la biodiversité sur le modèle du GIEC reçoit un appui croissant.

Le nouvel acronyme IPBES est défini par le comité directeur de l'IMoSEB en 2007. L'initiative européenne revient une fois de plus à la France. Les parties discutent de la façon d'asseoir la crédibilité scientifique et la légitimité politique de l'organisation. Certains prônent la création d'un groupe d'acteurs scientifiques et politiques, tandis que d'autres préconisent de consolider les réseaux existants, comme l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (SBSTTA) de la CBD. Enfin, en 2010, la Conférence mondiale sur la biodiversité de Nagoya (10 COP) recommande la création de l'IPBES, une avancée politique jugée majeure<sup>42</sup>.

En 2011, lors de sa 65<sup>e</sup> session, l'Assemblée générale de l'ONU demande au PNUE de créer l'IPBES. Coopérant avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), le PNUE organise deux séances plénières pour concrétiser l'IPBES : la première à Nairobi en 2011, puis la seconde à Panama en 2012 où l'IPBES est inaugurée.

### ***Évaluation du processus de formation : une inertie liée aux intérêts ou aux connaissances ?***

Une des grandes différences entre le GIEC et l'IPBES réside dans le rôle des acteurs clés durant leur instauration. Ce sont principalement des nations européennes (la France et la Norvège en particulier) qui ont porté le projet de l'IPBES, tandis que les États-Unis ont insufflé au GIEC sa nature intergouvernementale. L'IPBES a dû en outre affronter des acteurs essentiels sur les questions de la biodiversité, à savoir les pays du Sud. À ce titre, il convient d'examiner les arguments politiques et scientifiques contre l'IPBES.

Comme c'était le cas pour le changement climatique, l'agenda sur la biodiversité a dès le départ essuyé les critiques du Sud, qui lui reprochaient d'être avant

tout un programme d'actions du Nord. Par la suite, à Rio, les pays émergents ont fini par voir en la CBD un formidable levier<sup>43</sup>. La victoire du monde du Sud se situait essentiellement au plan normatif, car il est parvenu à élargir le champ d'application de la CBD : initialement focalisé sur la « préservation de la nature », le traité incorporait finalement, sous l'impulsion du Sud, la dimension du précieux patrimoine naturel domestiqué. En incluant l'amélioration des plantes et la bioprospection pharmaceutique, le Sud a rattaché les questions de la préservation à un régime d'accès et de partage des avantages. Sachant que la majorité des plantes alimentaires sont originaires du Sud, la reconnaissance d'un appauvrissement rapide de la diversité génétique naturelle des espèces domestiquées et des risques potentiels en termes de sécurité alimentaire a conféré plus de poids aux pays émergents. Le Nord, dont la France et les États-Unis, fervents défenseurs du traité de protection de la nature, a alors cédé du terrain dans les négociations de la CBD, que les États-Unis n'ont finalement pas ratifiée<sup>44</sup>. En Europe de l'Ouest, l'initiative de l'IPBES remonte au début des négociations sur la CBD, alors que la protection de la nature l'emportait sur les questions d'équité. Aussi l'IPBES n'a-t-elle reçu le soutien ni des États-Unis, l'acteur majeur, ni du monde du Sud.

Larigauderie et Mooney s'accordent à dire que la création tardive de l'IPBES s'explique avant tout par des raisons politiques, notamment le fait que les pays émergents craignaient de voir le SBSTTA perdre l'avantage sur les questions de la biodiversité<sup>45</sup>. Il a été reproché au SBSTTA d'être trop politique et de ne pas fournir d'avis scientifiques fondamentaux, légitimes et crédibles<sup>46</sup>. Ainsi, les parties ne parvenant pas à créer un groupe doté du mandat politique nécessaire tout en restant politiquement indépendant, l'influence de l'IPBES n'a cessé de décroître<sup>47</sup>.

Autre source de préoccupation, le programme du GIEC et les expertises scientifiques risquaient de capter toute l'attention au détriment du financement de la protection de la biodiversité dans le Sud<sup>48</sup>. En effet, si l'appauvrissement de la biodiversité est aussi problématique que le changement du climat, l'intérêt et le financement consacré à la biodiversité ont sensiblement diminué, une tendance probablement accentuée par la focalisation croissante sur le changement climatique<sup>49</sup>.

Outre le manque de volonté politique, un autre débat lié cette fois à la connaissance a pu jouer en défaveur de la création d'un énième organe d'expertise scientifique. Il existait en effet déjà une kyrielle d'organismes de ce type au sein du cluster de la biodiversité, traduisant les nombreux efforts régionaux et internationaux consentis de longue date afin d'endiguer la disparition des espèces naturelles. La Convention de Ramsar, avec son Groupe d'examen scientifique et technique, est appuyée par l'UICN, Birdlife International, Wetlands International et le

World Wildlife Fund. La Convention de Bonn sur la conservation des espèces migratrices (CMS) dispose d'un Conseil scientifique et la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) est aidée par TRAFFIC, le réseau de surveillance du commerce de la faune et de la flore sauvages en association avec le WWF, par l'UICN, par le PNUE et par le Centre mondial de surveillance de la conservation de la nature (CMCS). Cette myriade de forums souligne également une grande différence structurelle entre le régime du changement climatique et celui de la biodiversité. Le climat fait l'objet d'un seul traité mondial régi par l'ONU, tandis que la biodiversité est le domaine de plusieurs traités onusiens. Et bien que la CBD domine, cette pluralité peut constituer un obstacle à l'émergence d'un seul organe d'évaluation scientifique.

Le milieu universitaire avance également un autre argument lié aux connaissances en critiquant la logique « payer pour préserver » inhérente à l'analyse des services rendus par les écosystèmes<sup>50</sup>. Tandis que cette approche a été adoptée sur le plan politique pour recueillir les précieux financements nécessaires à la protection de la biodiversité, un débat de nature plus philosophique présentant l'analyse économique des services écosystémiques comme un moyen de commercialiser la nature a érodé les efforts de l'Évaluation des écosystèmes pour le millénaire, du rapport Économie des écosystèmes et de la biodiversité (TEEB) puis de l'IPBES. Cette vision s'est toutefois confinée dans les cercles académiques et la question a été peu débattue lors des négociations de l'IPBES<sup>51</sup>.

Dans le débat sur le changement climatique, indissociable des questions du marché, des quotas et des intérêts commerciaux, la question de la « marchandisation de la nature » a trouvé un écho variable (voire n'a pas été abordée). Une fois encore, le Nord était accusé d'acheter les pays émergents pour pouvoir poursuivre son consumérisme, mais cela n'a pas pour autant freiné la croissance des échanges de droits d'émissions.

En fin de compte, l'IPBES tire son principal levier politique et scientifique du fait que les efforts engagés pour évaluer et préserver l'état de la biodiversité manquaient de légitimité politique et de poids scientifique. Le besoin d'une plateforme scientifique dont les avis seraient transmis de façon audible se faisait de plus en plus ressentir<sup>52</sup>. Le prix Nobel de la paix a pu également avoir un effet de levier au moment opportun. Mais du point de vue analytique, cela a peu d'incidence sur les facteurs cognitifs et sur l'évolution des facteurs politiques influant sur l'instauration de l'IPBES.

## Potentiel d'influence

### *Design institutionnel*

Comme nous l'avons dit précédemment, l'IPBES se base sur une organisation semblable à celle du GIEC, à quelques différences près qui méritent d'être soulignées. Nous décrivons leurs implications dans ce document. En s'appuyant sur les principes fondamentaux de *crédibilité*, de *légitimité* et de *pertinence*, l'IPBES est destinée à renforcer l'interface science-politique dans le domaine de la biodiversité et des services écosystémiques. Plusieurs missions lui ont été confiées : *produire des connaissances, mener des évaluations, élaborer des outils pour appuyer les politiques et renforcer les capacités*. L'objet de l'IPBES est donc plus vaste que celui du GIEC. Outre les évaluations, l'accent est mis sur le renforcement des capacités et sur la prise en compte d'un large éventail de systèmes de connaissances.

Avec 126 états membres composant sa plénière, l'adhésion à l'IPBES a connu une croissance rapide. La plateforme comprend un organe politique, le Bureau, assurant une représentation régionale équilibrée, et un Groupe d'experts multidisciplinaire (GEM) dans lequel chaque région de l'ONU est représentée par cinq membres. Le GEM est un organe scientifique, mais sa composition peut être sujette aux influences politiques, car les régions sont responsables de la sélection des membres. Un millier de scientifiques environ contribuent au travail de l'IPBES sur la base du volontariat. Ils sont nommés par leur gouvernement ou par des organisations et sélectionnés par le GEM. Le principe de revue par les pairs est crucial, car il permet de s'assurer que le travail de l'IPBES répond aux normes scientifiques les plus exigeantes<sup>53</sup>.

Au préalable des réunions de l'IPBES, les différentes parties prenantes sont consultées pour apporter de nouvelles connaissances. Ce programme est présenté comme « une innovation par la façon dont les recherches sur les systèmes socio-écologiques sont évaluées et par la prise en compte des savoirs issus des différentes cultures : les savoirs scientifiques, les savoirs autochtones et les savoirs locaux <sup>54</sup> ».

Lors de la première session plénière de l'IPBES, tenue à Bonn en Allemagne en janvier 2013, il a été décidé que seuls les gouvernements et les AME axés sur la biodiversité et les services écosystémiques pourraient adresser des requêtes à la plateforme<sup>55</sup>. L'IPBES-2, qui s'est tenue à Antalya en Turquie en décembre 2013, avait pour objectif de finaliser les modalités institutionnelles et financières et d'adopter un programme de travail de cinq ans. L'IPBES-3, organisée à Bonn en Allemagne en 2015, devait surmonter une série de difficultés comme la validation de nombreux rapports de cadrage, le déficit budgétaire de 20 millions de dollars américains pour la mise en œuvre de la totalité des travaux prévus et des procé-

dures floues sur la participation des parties prenantes. En somme, des questions aussi cruciales les unes que les autres pour atteindre l'objectif de *légitimité*<sup>56</sup>.

Quant à l'objectif de *crédibilité*, l'Institut international du développement durable a rapporté que l'IPBES-3 cherche à « *assurer un équilibre entre la rigueur scientifique et les besoins des décideurs politiques et autres parties prenantes*<sup>57</sup> ». Les efforts de transparence et de règlement des conflits d'intérêts sont également fondamentaux; certains experts chargés d'évaluer les pollinisateurs et les cultures vivrières déploreraient les possibles conflits d'intérêts en raison des liens avec l'industrie. La poursuite du troisième objectif, la *pertinence*, sera un processus coûteux, car il nécessite d'inclure les quatre fonctions de l'IPBES<sup>58</sup>. À Kuala Lumpur en Malaisie, en février 2016, les délégués de l'IPBES-4 ont avalisé le rapport d'évaluation concernant les pollinisateurs et les cultures vivrières.

L'IPBES compte aujourd'hui 126 états membres (le GIEC en a 195), avec une représentation égale de toutes les régions de l'ONU. En dépit des critiques émanant des pays du Sud, l'IPBES jouit donc d'une légitimité plutôt élevée, qui se renforce plus vite que pour le GIEC à ses débuts. Le rôle de la plateforme, qui n'en est qu'à son commencement, est encore flou et discuté. Créé sur le modèle du GIEC, l'IPBES présente des similarités frappantes en matière de mandat et d'organisation. Les organes subsidiaires de l'IPBES sont nommés par les gouvernements, ce qui semble affaiblir son effectivité en tant qu'organisme scientifique<sup>59</sup>. Le GIEC est lui aussi considéré comme un organe intergouvernemental.

L'IPBES se caractérise par l'absence de liens formels avec la CBD et par le fait qu'elle ne peut recevoir d'instruction des COP, des points positifs qu'il convient de souligner<sup>60</sup>. Mais reste à savoir quel est l'avantage de contourner la COP, tout en tâchant dans le même temps de représenter équitablement les régions, les disciplines et de respecter la parité hommes-femmes au sein de l'IPBES<sup>61</sup>.

L'IPBES diffère du GIEC par un programme approfondi du renforcement des capacités et d'inclusion des détenteurs de savoirs autochtones. L'objectif est d'asseoir la légitimité de la plateforme, mais cela risque d'alimenter les controverses au sujet de son effectivité et de sa crédibilité scientifique. Enfin, le manque de financement des activités de la protection de la biodiversité vient exacerber la question de la légitimité.

### ***Appauvrissement de la biodiversité : une influence scientifique marginale***

Il a été reproché à l'IPBES de nourrir l'illusion que l'appauvrissement de la biodiversité est contesté du point de vue scientifique<sup>62</sup>. Si les experts s'accordent de plus en plus sur la gravité de l'extinction des espèces naturelles, le consensus scientifique n'a pas permis de ralentir le processus d'appauvrissement de la biodi-

versité. Cet échec est principalement dû à des conflits politiques plus fortement ancrés que pour le changement climatique<sup>63</sup>.

L'absence de solutions technologiques faisables fait également obstacle à l'influence scientifique. Si des mesures de réduction des gaz à effet de serre et de réduction de la pollution existent, les solutions technologiques aux problèmes de la biodiversité sont moins évidentes à mettre en œuvre<sup>64</sup>. En outre, la question de l'appauvrissement de la biodiversité ne présente pas autant d'intérêt pour les investisseurs, car elle se prête moins aux solutions attractives commercialement parlant<sup>65</sup>.

Par ailleurs, l'IPBES aura plus de difficultés à identifier et à entériner les tâches réalisables, telles que l'objectif des 2 degrés Celsius du GIEC. Les autres dimensions caractérisant le caractère pernicieux du problème sont également moins favorables : la visibilité est plus faible, les variations sont marginales et les effets moins prononcés pour le centre social, c'est-à-dire le Nord.

Autre complication, alors que le changement climatique est principalement le résultat des effets involontaires d'activités humaines légitimes, la biodiversité est directement affectée par les activités anthropiques. Par exemple, la production de denrées alimentaires et d'énergie a comme incidence directe le changement d'affectation des terres et la dégradation de l'habitat. Ou encore, la surexploitation des ressources halieutiques entraîne l'épuisement des réserves. Il y a donc sur le plan économique moins d'avantages à tirer des mesures d'atténuation, et les solutions technologiques sont plus difficiles à concevoir. La tâche de l'IPBES s'annonce donc plus ardue qu'elle n'a été pour le GIEC.

## Conclusions

Nous pouvons citer plusieurs raisons pour lesquelles le GIEC a été créé plus rapidement que l'IPBES. Le facteur le plus déterminant est certainement le leadership des États-Unis, absent du processus d'instauration de l'IPBES. Les ONG, les scientifiques et les décideurs politiques ont par ailleurs exercé un contrôle plus prononcé que dans le cadre de l'IPBES, qui s'est enchevêtré dans des processus politiques. L'opposition à l'IPBES était plus farouche au Sud, qui estimait que la plateforme détournait l'attention des véritables priorités politiques. Approuver le GIEC était probablement chose plus facile pour les pays émergents, car cela faisait partie d'un compromis selon lequel le GIEC était l'apanage du Nord et la CCNUCC celui du Sud. Les incertitudes scientifiques étaient plus marquées au sein du GIEC que de l'IPBES, car dans le cas de celle-ci, des groupes scientifiques pertinents existaient déjà.

Concernant l'influence exercée de manière générale et sur les processus politiques en particulier, le GIEC a parfaitement réussi à sensibiliser le grand public sur des sujets complexes, surtout au Nord. Or, si le GIEC a assuré l'équilibre entre intégrité et engagement, son influence sur le processus politique est restée modeste. La raison majeure est la perniciosité du problème étudié, qui affaiblit l'influence scientifique. Toutefois, l'influence du GIEC a légèrement augmenté ces dernières années. On peut y voir le résultat d'une perniciosité atténuée, mais également le fait d'une capacité accrue à transmettre un message.

Quant à l'IPBES, nous avons dégagé un principe de la théorie des régimes : il y a de fortes chances que les fantômes du processus de formation hantent la phase de mise en œuvre. Les controverses politiques vont probablement perdurer, surtout si les acteurs principaux ne reconnaissent pas la légitimité de l'agenda scientifique. La légitimité, un élément crucial pour le Sud, pourrait compliquer la tâche de l'IPBES par rapport au GIEC. En effet, ce sont principalement les pays riches qui sont sollicités pour contribuer aux politiques onéreuses visant à lutter contre le changement climatique. Mais pas dans le cas de la biodiversité.

L'IPBES devra affronter deux autres problèmes qui lui compliquent particulièrement la tâche. La mollesse de la mise en œuvre des objectifs de la CBD ne s'explique pas par un déficit de connaissances scientifiques, mais bien plus par le fait que l'appauvrissement de la biodiversité n'a pas été inscrit au premier rang des priorités financières sur la scène mondiale, régionale ou nationale. Il y a plusieurs raisons à cela : la difficulté à identifier des solutions ciblées (par exemple, pour atteindre l'objectif de 2 degrés Celsius) ; l'absence de solutions technologiques au problème de la perte de la biodiversité ; enfin, le peu d'attrait qu'elles présentent aux yeux des investisseurs par rapport au changement climatique.

Comme le GIEC, le point fort de l'IPBES réside dans sa capacité à attirer l'attention sur la question de l'appauvrissement de la biodiversité. Compte tenu de la diversité des défis, la portée de l'IPBES semble plutôt limitée. Il y a malgré tout un enseignement à tirer de cette comparaison avec le GIEC : la pertinence et l'influence sont le fruit d'un travail de longue haleine.

## Notes

1. JOLY, Carlos Alfredo, «The Conceptual Framework of the Intergovernmental Platform on Biodiversity and Ecosystem Services/IPBES», *Biota Neotrop* 14 no 1, 2 janvier 2014, [www.scielo.br/scielo.php?script=sci\\_arttext&pid=S1676-06032014000100001](http://www.scielo.br/scielo.php?script=sci_arttext&pid=S1676-06032014000100001).

2. SIEBENHÜNER, Bernd, «Changing Demands at the Science–Policy Interface: Organizational Learning in the IPCC», in *The Role of «Experts» in International and European Decision-Making Processes*, AMBRUS, Monika, ARTS, K., HEY, Ellen, et RAULUS, Helena, dir., Cambridge : Cambridge University Press, 2014.

3. YOUNG, Oran R. et OSHERENKO, Gail, « Testing Theories of Regime Formation: Findings from a Large Collaborative Research Project », *Regime Theory and International*, RITTBERGER, Volker, dir., *Relations*, Oxford : Clarendon Press, 1993.
4. *Id.*
5. UNDERDAL, Arild, « One Question, Two Answers », in *Environmental Regime Effectiveness: Confronting Theory with Evidence*, MILES, Edward L., UNDERDAL, Arild, ANDRESEN, Steinar, WETTESTAD, Jørgen, SKJÆRSETH, Jon Birger, et CARLIN, Elaine M., dir., Cambridge, MA : MIT Press, 2002.
6. HAAS, Peter M., *Saving the Mediterranean: The Politics of International Environmental Cooperation*, New York : Columbia University Press, 1990.
7. CLARK, William C., MITCHELL, Ronald B., CASH, David W., « Evaluating the Influence of Global Environmental Assessments », in *Global Environmental Assessments : Information and Influence*, MITCHELL, CLARK, CASH, et DICKSON, Nancy M., dir., Cambridge, MA : MIT Press, 2006, pp. 1–29.
8. *Id.*
9. UNDERDAL, Arild, « Science and Politics: The Anatomy of an Uneasy Relationship », in *Science and Politics in International Environmental Regimes*, ANDRESEN, SKODVIN, Tora, UNDERDAL, et WETTESTAD, Jørgen, dir., Manchester, UK : Manchester University Press, 2000, pp. 1–21.
10. UNDERDAL, « The Politics of Science in International Resource Management: A Summary », in *International Resource Management*, ANDRESEN et ØSTRENG, W, dir., Londres : Belhaven Press, 1989, pp. 253–69 ; ANDRESEN, « The Role of Scientific Expertise in Multilateral Environmental Agreements: Influence and Effectiveness », in *The Role of “Experts”*, AMBRUS et al., dir., Cambridge, MA : Cambridge University Press, 2014, pp. 105–26.
11. *Id.*
12. AGAWALA, Shardul, « Context and Early Origin of the Intergovernmental Panel on Climate Change », *Climatic Change* 39, no 4, 1998 : pp. 605–20, 608.
13. ANDRESEN, AGRAWALA, « Leaders, Pushers and Laggards in the Making of the Climate Regime », *Global Environmental Change* 12, no 1, 2002, pp. 41–51.
14. AGAWALA, « *Context and Early Origin* », pp. 605–20.
15. HUGHES, Hannah, « Bourdieu and the IPCC Symbolic Power », *Global Environmental Politics* 15, no 6,7, 2015, pp. 85–105
16. ANTHOLIS, William, TALBOTT, Strobe, *Fast Forward: Ethics and Politics in the Age of Global Warming*, Washington, DC : Brookings Focus Book, 2010.
17. SKODVIN, Tora, « The Intergovernmental Panel on Climate Change », in *Science and Politics in International Environmental Regimes*, ANDRESEN, Steiner, SKODVIN, UNDERDAL, WETTESTAD, Manchester : Manchester University Press, 2000, pp. 146–81.
18. Union of Concerned Scientists, *The IPCC: Who Are They and Why Do Their Climate Reports Matter?*, 2011, consulté le 1<sup>er</sup> février 2016, [www.ucsusa.org/global\\_warming/science\\_and\\_impacts/science/ipcc-background.html#.V0bIaG-ZJm70](http://www.ucsusa.org/global_warming/science_and_impacts/science/ipcc-background.html#.V0bIaG-ZJm70).
19. SIEBENHÜNER, « *Changing Demand* » ; HUGHES, « *Bourdieu and the IPCC* », pp. 126–47.
20. Union of Concerned Scientists, *The IPCC*.
21. SKODVIN, « *The Intergovernmental Panel* », pp. 146–81.
22. SIEBENHÜNER, « *Changing Demand* », pp. 126–47.
23. HAAS, « When Does Power Listen to Truth? A Constructivist Approach to the Policy Process », *Journal of European Public Policy* 11, no 4, 2004, pp. 569–92.
24. HUGHES, « *Bourdieu and the IPCC* ».
25. ANDRESEN, BOASSON, Elin, « International Climate Cooperation: Clear Recommendations, Weak Commitments », in *International Environmental Agreements*, ANDRESEN, BOASSON et HØNNELAND, Geir, dir., Londres : Routledge, 2012, pp. 49–66.
26. « Climate Change Assessment Must Try Harder », *The Economist*, 4 septembre 2010, pp. 78–79.
27. VICTOR, David, « Embed the Social Science in Climate Policy », *Nature* 520, no 7545, 2015, pp. 27–29.
28. LEE, Hoesung, « Turning the Focus to Solutions, Editorial », *Science* 350, no 6264, 2015, p. 1007.
29. ANDRESEN, « The Role of Scientific Expertise in Multilateral Environmental Agreements », in *The Role of Experts*, AMBRUS et al., pp. 105–26.
30. SKJÆRSETH, Jon Birger, « International Ozone Policies : Effective International Cooperation », in *International Environmental Agreements*, ANDRESEN, BOASSON, HØNNELAND, dir., pp. 38–48.
31. ANDRESEN, BOASSON, « *International Climate Cooperation* », pp. 49–61.
32. *Id.*

33. WILSON, Edward, dir., *Biodiversity*, Washington, DC : National Academy Press, 1988.
34. HEYWOOD, Vernon, *Global Biodiversity Assessment*, Cambridge : Cambridge University Press, 1995, p. 232 ; *Global Environment Outlook*, Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, Montréal, 2014.
35. REID, Walter, MILLER, Kenton, *Keeping Options Alive : The Scientific Basis for the Conservation of Biodiversity*, Washington, DC : World Resources Institute, 1989.
36. MCNEELY, Jeffrey, MILLER, Kenton, REID, Walter, MITTERMEIER, Russell, WERNER, Timothy, *Conserving the World's Biological Diversity*, Washington, DC : World Resources Institute, 1990 ; World Resources Institute, Union mondiale pour la nature, Programme des Nations Unies pour l'environnement avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, *Global Biodiversity Strategy : Guidelines for Action to Save, Study and Use Earth's Biotic Wealth Sustainably and Equitably* Washington, DC : World Resources Institute (WRI), 1992 ; WRI, *Biodiversity Prospecting*, Washington, DC : WRI, 1993.
37. Entretien avec Peter Johan Schei, ancien président de Convention sur la diversité biologique (CBD) – Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (SBSTTA), chef de la délégation norvégienne dans les négociations de la CBD, directeur de la Direction norvégienne pour la gestion de la nature, 22 octobre 2015.
38. LARIGAUDERIE, Anne, MOONEY, Harold A., « The Intergovernmental Science–Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services: Moving a Step Closer to an IPCC-like Mechanism for Biodiversity », *Current Opinion in Environmental Sustainability* 2, 2010, pp. 9–14, doi:10.1016/j.cosust.2010.02.006.
39. Évaluation pour le millénaire (EM), *Millennium Ecosystem Assessment : Ecosystems and Human Well-Being*, Synthèse sur la biodiversité, Washington, DC : World Resources Institute, 2005.
40. European Communities, *The Economics of Ecosystems and Biodiversity: Interim Report*, Wesseling, Allemagne : Welzel and Hardt, 2008.
41. MA, *Millennium Ecosystem Assessment*.
42. LARIGAUDERIE, MOONEY, « *Intergovernmental Science–Policy* », p. 3.
43. ROSENDAL, G. Kristin, *The Convention on Biological Diversity and Developing Countries*, Dordrecht : Kluwer Academic, 2000.
44. *Id.*
45. LARIGAUDERIE and MOONEY, « *The Intergovernmental Science–Policy Platform* », p. 2.
46. KOETZ, Thomas, BRIDGEWATER, Peter, VAN DEN HOVE, Sybille, SIEBENHÜNER, Bernd, « The Role of the Subsidiary Body on Scientific, Technical and Technological Advice to the Convention on Biological Diversity as a Science–Policy Interface », *Environmental Science and Policy* 11, 2008, pp. 505–16.
47. Entretien avec Peter Johan Schei.
48. FAIZI, S., « IPBES : An Unbearable Burden », *Countercurrents*, 19 décembre 2012, [www.countercurrents.org/burden191212.htm](http://www.countercurrents.org/burden191212.htm).
49. VERISSIMO, Diogo, MACMILLAN, Douglas C., SMITH, Robert J., CREES, Jennifer, DAVIES, Zoe G., « Has Climate Change Taken Prominence over Biodiversity Conservation? », *BioScience*, 11 juin 2014, doi:10.1093/biosci/biu079.
50. BRAND, Ulrich, VADROT, Alice B. M., « Epistemic Selectivities and the Valorization of Nature: The Cases of the Nagoya Protocol and the Intergovernmental Science–Policy Platform for Biodiversity and Ecosystem Services (IPBES) », *Law, Environment and Development Journal (LEAD)* 9, no 2, 2013, p. 202, [www.lead-journal.org/content/13202.pdf](http://www.lead-journal.org/content/13202.pdf).
51. *Id.*
52. LARIGAUDERIE, MOONEY, « *The Intergovernmental Science–Policy Platform* », p. 3.
53. IPBES, « *About IPBES* ».
54. Stockholm Resilience Centre, « *Biodiversity: Breaking New Ground* », [www.stockholmresilience.org/21/research/research-news/2016-02-29-breaking-new-ground.html](http://www.stockholmresilience.org/21/research/research-news/2016-02-29-breaking-new-ground.html), consulté le 16 avril 2017, p. 1.
55. IISD Reporting Services, « *First Meeting of the Plenary of the Intergovernmental Platform on Biodiversity and Ecosystem Services* », 26 janvier 2013, [www.iisd.ca/ipbes/ipbes1/](http://www.iisd.ca/ipbes/ipbes1/).
56. IISD Reporting Services, « *Third Session of the Plenary of the Intergovernmental Platform on Biodiversity and Ecosystem Services* », 12 janvier 2015, <http://enb.iisd.org/ipbes/ipbes3/12jan.htm>, 11.
57. Earth Negotiations Bulletin, « *Summary of the Third session of the Plenary of the Intergovernmental Science–Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services* », ENB 31 no 17, 12 janvier 2015, <http://enb.iisd.org/vol31/enb3120e.html>.
58. *Id.*, p. 11.
59. Entretien avec Peter Johan Schei.
60. Entretien avec Christian Prip (ancien président de la CBD–SBSTTA et spécialiste senior de l'analyse des politiques à l'Institut Fridtjof Nansen), 9 octobre 2015.

61. MONTANA, Jasper, BORIE, Maud, « IPBES and Biodiversity Expertise : Regional, Gender and Disciplinary Balance in the Composition of the Interim and 2015 Multidisciplinary Expert Panel », *Conservation Letters* 9, no 2, 2016, pp. 138–42.
62. FAIZI, S., « *Unbearable Burden* », pp. 1–3.
63. OBERTHÜR, Sebastian, ROSENDAL, *Global Governance of Genetic Resources: Access and Benefit Sharing after the Nagoya Protocol*, Abingdon : Routledge, 2014.
64. JÄNICKE, Martin, LINDEMANN, Stefan « Governing Environmental Innovations », *Environmental Politics* 19, no 1, 2010, pp. 127–41.
65. ROSENDAL, ANDRESEN, « Institutional Design for Improved Forest Governance through REDD: Lessons from the Global Environment Facility », *Ecological Economics* 70, no 11, 2011, pp. 1908–15.